la Sambrilenne

Le magazine des locataires de la société de logement de Charleroi et de Gerpinnes

n°19
JUIN 2018

Page 3
«Ensemble pour plus de projets»

Pages 10-12
«Calcul du loyer 2019»

Pages 22-23
«À vendre»

Trimestriel • Paraît 4 fois par an • Éditeur responsable: Fadel Azzouzi, Directeur Gérant • Rue Trieu Kaisin 70 - 6061 Charleroi • La publication «La Sambrienne» répond aux critères d'un périodique agréé par Bpost. N° d'agrément accordé: P916277

la Sambrilenne.be

Retrouvez votre mag' numérique

Sommaire

Édito 3

CCLP – Modifications temporaires 4

Le bilan de cinq ans de collaboration entre le CCLP et «La Sambrienne» 5

Fête des voisins du 26 mai 2018 6-7

Été Solidaire 2018 8

Le jardin partagé: à votre tour? 9

Récolte des documents nécessaires au calcul du nouveau loyer 10-12

Applications et sites internet utiles à la maison 13-15

Le compteur à budget et votre chaudière 16

Renseigner pour être informé 17

Signataire du contrat de bail (Extension de bail) 18

Charleroi Prévention des Délits – Qui sonne à la porte? 19

Logements moyens à louer 20

Vente de biens 22-23

Rénovation énergétique, sécurisation et salubrité 24

La maladie d'Alzheimer – Présentation des aides mises en place par le CPAS de Charleroi 25

Agenda des collectes ICDI 26

Comité de rédaction:
B. Vanhemmeseel, C. Cajot, C. Warzée, D. Conte, J. Chachkoff, J. Lhoir, L. Bael

Remerciements particuliers pour sa participation à Didier Neirynck (CPAS de Charleroi)

Éditeur responsable:
Fadel Azzouzi, Directeur Gérant
Rue Trieu Kaisin 70 – 6061 Montignies-sur-Sambre

Graphisme et impression:
Bietlot imprimerie

Photos:
Fotolia – La Sambrienne – J. Chachkoff

Édito

La Sambrienne et ses locataires, ensemble pour plus de projets

On vous en a déjà parlé dans notre dernier magazine: La Sambrienne est actuellement en train de renouveler son Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires (CCLP). Vous aurez donc bientôt une trentaine de nouveaux représentants, dont deux au Conseil d'Administration.

Il faudra donc dire «au revoir» à l'équipe qui nous accompagne depuis la création de la société, avec qui j'ai fait mes premiers débats de président et avec qui on a monté tous les projets du démarrage. Alors, dressons le bilan...

En un peu moins de 5 ans, on a su faire de ce CCLP un réel outil pour les locataires. Pour vous représenter au CA, pour valider le calcul de vos charges, d'abord. Et puis, pour relayer vos demandes, vos petits soucis et pour trouver des solutions, bien sûr. L'année dernière, les bénévoles du CCLP ont pu recevoir près de 900 d'entre vous lors de 180 permanences tenues dans tous nos quartiers. En dehors de ces permanences, ils représentent aussi la personne de confiance, celle auprès de qui on aime venir chercher conseil et solution sur nos problèmes de logement. Et rien que pour ça, le CCLP mérite notre soutien.

Mais le CCLP de La Sambrienne, on aime aussi en faire une force de proposition, un partenaire utile pour organiser des activités dont vous pourrez profiter. Quand ils soutiennent nos ASBL partenaires, quand ils organisent des événements, quand ils participent à nos débats et nous représentent auprès de la tutelle, par exemple. Ainsi, lorsque la Ministre du Logement a décidé d'annuler le financement des Fêtes des Voisins à un mois de la date, compromettant ainsi l'organisation de certains événements dans vos quartiers, le CCLP a pris le relais et les a aidés financièrement! Grâce à eux, deux associations à Jumet et Couillet pourront mener leur projet, avec vous. Deux événements qui s'ajoutent donc à la grande Fête des Voisins que le CCLP a organisée à Lodelinsart, au bénéfice de tous les locataires du quartier!

Bref, ce CCLP «du début» s'en va, en pouvant être fier de son bilan et du service apporté aux locataires. Il nous restera, très bientôt, à accueillir le CCLP nouvellement élu et à le motiver pour mener ensemble de grandes choses, La Sambrienne et ses locataires unis pour ces projets.

Hicham IMANE, Président

Comité Consultatif des Locataires & Propriétaires

Modifications temporaires

Votre C.C.L.P. arrive à son terme au 30 juin 2018 comme prévu par la législation en la matière.

Un nouveau C.C.L.P entrera prochainement en fonction pour la période 2018 – 2024, dans l'attente des dispositions organisationnelles qui seront décidées par le nouveau Comité, les dispositions transitoires suivantes sont prises par le C.C.L.P. sortant:

Les permanences locales

Toutes les permanences sont fermées jusqu'à prise en charge par le nouveau C.C.L.P.

Les membres C.C.L.P.

L'ensemble des membres du C.C.L.P. sortant ne disposent plus d'un numéro de contact téléphonique.

Jusqu'à nouvel avis en cas de problèmes, les locataires et propriétaires sont priés de contacter uniquement La Sambrienne 071/27.20.00.

Le site internet

Le site du C.C.L.P. obsolète sera définitivement fermé au 1er septembre 2018. Il appartiendra au nouveau C.C.L.P. de mettre en œuvre éventuellement un nouveau site internet plus dynamique.

Comité des Locataires

Le bilan de cinq ans de collaboration avec «La Sambrienne»

Mesdames, Messieurs les locataires & propriétaires,

En juillet 2013, la création de la société de logement de service public «La Sambrienne» a eu pour conséquence la mise en œuvre d'un nouveau Comité Consultatif des Locataires & Propriétaires, issu de la fusion des Comités des Locataires des cinq anciennes Sociétés de logements carolorégiennes.

Après cinq ans d'existence ce premier Comité des Locataires arrive au terme de son mandat. Dès lors, il me paraît utile de dresser un bilan des actions menées avec l'ensemble de nos membres, tous bénévoles.

Certes notre mission n'a pas toujours été facile, les relations ont été parfois tendues entre notre Comité des Locataires et La Sambrienne compte tenu de la multiplicité des problèmes qui nous étaient soumis. Parmi les nombreux cas qui ont nécessité notre intervention et sur lesquels nous devons continuer à travailler ensemble, mettons en évidence les difficultés de contacts par téléphone des divers services de la société, les pannes récurrentes de chauffage et d'eau chaude sur certains sites, les problèmes d'humidité et d'aération des logements, l'insécurité dans les parties communes de certains immeubles, les actes de vandalismes de tous genres.

J'aimerais encore attirer l'attention sur un dernier problème qui concerne la propreté des lieux de vie et de leurs abords. Malgré les efforts de La Sambrienne dans ce domaine, il semble très difficile de maintenir un degré de propreté de qualité. C'est pourquoi **je formule le vœu d'une collaboration de l'ensemble des locataires pour une nette amélioration de la propreté tant aux abords des logements qu'à l'intérieur de ces derniers.**

Enfin, je ne peux passer sous silence le dévouement de l'entièreté des membres du Comité des Locataires sans lequel il n'aurait pas été possible d'atteindre la plupart de nos objectifs.

Dans quelques jours, nous nous effacerons au profit d'un nouveau Comité des Locataires avec peut-être des idées nouvelles et innovantes susceptibles d'améliorer le milieu de vie de nos habitants.

Michel DALOZE

Président du Comité Consultatif
des Locataires & Propriétaires

Lodelinsart

SAMEDI 26 MAI 2018

Après avoir fait l'impasse l'an dernier, faute de moyens humains, le Comité des Locataires de La Sambrienne a décidé de réactiver la traditionnelle «Fête des voisins» sur le site de la cité de la rue Chausteur à Lodelinsart. Soleil et chaleur ont largement contribué au succès de l'opération.

Pour cet après-midi festif, l'appel du Comité des Locataires avait été entendu par les locataires du lieu qui sont venus nombreux pour assister aux divers spectacles qui se succédèrent tout au long de l'après-midi. A partir de 18h30, un barbecue ainsi qu'une boisson étaient offerts à chaque visiteur. La température quasi tropicale n'a pas découragé les préposés à la cuisson des brochettes et saucisses qui sont restés courageusement derrière leurs fourneaux afin que tous les visiteurs puissent être servis. Il en a été de même du bar où ses desservants n'ont pas eu l'occasion de chômer!

Le Comité des Locataires a également mis les petits plats dans les grands en faisant preuve de créativité dans le domaine des activités proposées. En effet, outre le traditionnel grimage avec la présence de trois châteaux gonflables et la distribution de gadgets aux enfants, la première partie du spectacle fut animé par «Yuka Danse Academy» de Charleroi. Cette institution nous a proposé une palette de ses différents styles de danse. Retenons plus particulièrement les «Panthères noires», un groupe de pom-pom girls qui nous a présenté le «Cheerleading», un spectacle composé de chant, de danse et de figures acrobatiques. Soulignons également la prestation remarquable d'un groupe d'enfants extraordinaires, aussi écolé par «Yuka Danse Academy», dans une démonstration de Hip Hop.

La seconde partie de l'après-midi fut confiée à «Roger le clown» et sa collaboratrice. Ce présentateur de spectacle, bien connu dans la région, nous a amusé avec une démonstration de ses multiples talents, de la chanson, à

Fête des Sens

la sculpture de ballons en passant par des tours de magie et autres animations pour tous les âges.

Deux chanteurs, Marie et Robert nous ont ensuite interprété bon nombre de titres connus de tous. Pour clôturer la soirée, avec la coopération d'un disc-jockey, certains membres du public se sont découverts des talents de chanteurs et se sont lancés dans un karaoké au répertoire des plus varié.

Parmi près de 200 visiteurs nous avons pu rencontrer Paul Magnette, bourgmestre, Latifa Gahouchi, sénatrice, Françoise Daspremont, 1re échevine, Eric Massin, Président du CPAS, Mohamed Fekrioui, échevin.

Quant à la direction de La Sambrienne, elle était représentée par son Président Hicham Imane et Olivier Copmans, Directeur de la régie ouvrière. Le Comité des Locataires remercie toutes ces personnes qui, par leur présence, ont constitué un encouragement et une reconnaissance des efforts accomplis par les bénévoles et certains membres de leur famille qui ont contribué au bon déroulement de cette journée.

Une fois la fête terminée, lorsque l'heure du bilan est arrivée, force est de constater que la «Fête des voisins 2018», favorisée par des conditions atmosphériques idéales, fut un réel succès. Nous estimons que ce rassemblement populaire a atteint son but en développant la convivialité, en rompant l'isolement et en favorisant la volonté du «mieux-vivre ensemble» pour les jours, les semaines, les mois et les années à venir.

Dès à présent, le Comité des Locataires pense au lieu et à l'organisation de la fête des voisins de l'an prochain.

Eté Solidaire

Sélection du projet

Les jeunes au travail pour Matadi

La Ville de Charleroi et La Sambrienne s'allient cette année encore pour le projet «Eté Solidaire, je participe». Pendant le mois d'aout, dix jeunes profiteront d'un job étudiant rémunéré. Avec le soutien de l'ASBL GIRB, ils créeront des espaces de convivialité dans le quartier Matadi à Marchienne et contribueront à son embellissement.

Suite à notre appel à projet diffusé dans ce magazine en mars, trois associations ont témoigné leur intérêt et proposé des initiatives pour le quartier. Et malgré la qualité de toutes les idées présentées, il ne pouvait en rester qu'une financée pour cette année. Réunis pour un jury face aux équipes des JJD de la Ville de Charleroi et de La Sambrienne, les porteurs de projet ont directement participé à la sélection. Et c'est le GIRB, ASBL active et bien connue à Marchienne Matadi qui a été choisie.

Au mois d'aout, dix jeunes carolos – principalement des habitants du quartier, y travailleront donc dans l'intérêt des habitants. *«Nous avons déjà un groupe de jeunes très motivés qui se sont déjà investis lors du grand nettoyage de printemps»*, explique-t-on au GIRB. *«Ces jeunes viennent du quartier et y sont attachés. C'est donc important pour eux d'y travailler et de l'embellir. En plus, cela crée de super échanges entre les générations.»* Le projet Eté Solidaire sera donc une récompense supplémentaire pour ces jeunes, et une nouvelle occasion de prouver leur esprit d'initiative. Le projet est vaste, mais les jeunes n'auront que dix jours pour le réaliser. Il prévoit de créer un espace de convivialité pour les habitants, avec du mobilier urbain construit par les jeunes en matériel de récupération. Ils travailleront aussi à l'amélioration de l'image du quartier avec une fresque et une opération propreté. Et puis, ce projet permettra aussi le démarrage du jardin partagé de l'ASBL pour lequel La Sambrienne vient d'approuver la mise à disposition du terrain.

«C'est un vrai plaisir de pouvoir soutenir cette initiative», commente Fadel Azzouzi, directeur-gérant. *«Entre son jardin partagé, ses activités régulières et maintenant cette initiative Eté Solidaire, le GIRB mène un travail remarquable dans son quartier. Il y a une logique et une continuité dans son action, au profit des jeunes et de tous les habitants de Matadi.*

Quant aux deux projets non retenus, portés par le Comité Solidarité Jeunesse et les Eclaireurs, «ce n'est que partie remise. Leurs idées étaient remarquables et on ne les oublie pas. On a reçu trois candidatures très valables et ça a été très difficile de choisir». Les deux ASBL concernées seront d'ailleurs impliquées dans le projet du GIRB.

Pour plus d'infos: Les informations concernant le recrutement des jeunes seront bientôt disponibles auprès de l'ASBL GIRB – Avenue de l'Europe 1, 6030 Marchienne-au-Pont

Dans vos quartiers

Installation d'un jardin partagé du réseau JAQUADY sur un des sites de La Sambrienne

À l'initiative des habitants se situant sur le site de La Sambrienne de Montignies-sur-Sambre, à la rue de la Rivelaine, et en collaboration avec le réseau JAQUADY de Charleroi, un jardin partagé verra prochainement le jour près des blocs 51 et 53.

Vous souhaitez cultiver, partager, bouger dans votre quartier ?

Le réseau JAQUADY permet aux citoyens de mettre en place des jardins partagés au sein des quartiers en les soutenant de manière logistique (matériel de jardinage, graines, formations, etc.).

Wallonie | plan de cohésion sociale | CHARLEROI | CHARLEROI PROGRAMME POLITIQUE DES GRANDES VILLES

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS?

- Personne de contact pour le jardin partagé de la rue Rivelaine: Monsieur Christian Charlier (bloc 51) au 071/16.22.27
- Personne de contact pour le réseau JAQUADY Hélène TSOVILIS (référente du Réseau)

  Service Cohésion Sociale et Participation – Ville de Charleroi
  Tél: 071/86.88.31 – 0472/19.03.32

  Mail: helene.tsovilis@charleroi.be
  http://www.charleroi.be/

JAQUADY Réseau des jardins de quartiers dynamiques

Avec le soutien de la Région wallonne, dans le Cadre du Plan de Cohésion Sociale et du Programme de la Politique des Grandes Ville.

Sur le terrain: «Le jardin partagé nous apporte autant qu'on y investit»

Un mercredi ensoleillé au cœur de la Cité Parc à Marcinelle. Couvert par le bruit de la tondeuse de Georges, un bénévole, et les cris des enfants, Faysal Abarkan de l'ASBL Formidable nous accueille au pied du bloc 6, dans le jardin partagé créé par l'ASBL. *«Formidable existe depuis 2014. Le jardin partagé, est né il y a un an et demi, via le projet Eté Solidaire. On a pu engager 14 jeunes pour monter un projet durable dans le quartier. Après un peu de nettoyage, ils ont créé les bacs de culture.»* Depuis, le jardin est méconnaissable. *«On a encore grandi, bien sûr. On a créé des petites allées autour des bacs pour qu'ils soient accessibles aux PMR. On a installé un petit espace couvert avec récupération d'eau de pluie. Le composteur se remplit. La décoration de récup' s'installe. Et on a multiplié les variétés cultivées pour faire découvrir de plus en plus d'aliments aux jeunes.»*

C'est en effet l'une des idées principales de ce jardin partagé: cultiver des plantes comestibles, des fruits et des légumes avec les jeunes et pour les jeunes. *«Dès le départ, ce sont des jeunes qui ont installé le matériel. Depuis, ils en sont les gardiens et veillent sur les lieux. Et puis, il y a tous les gamins du coin qui débarquent chaque mercredi après-midi. On propose aussi aux écoles de venir avec leurs élèves. C'est un lieu de jeu où ils bossent un peu et apprennent plein de choses.»* De la culture de la terre à l'alimentation. *«C'est super important de leur faire découvrir d'où vient la nourriture qu'ils ont dans leur assiette, qu'il y a du travail derrière, mais que c'est aussi très beau. En multipliant les variétés dans le jardin, on peut également leur faire découvrir de nouveaux ingrédients qu'ils n'auraient jamais goutés autrement.»*

Et ce n'est pas Georges qui dira le contraire. A 82 ans, la cuisine a toujours été sa passion, jusqu'à être pâtissier chef au consulat d'Autriche. *«Et pour bien cuisiner, il faut des bons ingrédients, idéalement en bio. C'est ce qu'on fait ici du sain, du naturel... et du très bon.»* Du très bon que Georges vient surveiller et chérir dès qu'il en a le temps. Il a même appris pas mal de techniques à Faysal au démarrage du projet. *«Ce jardin, c'est une aubaine et une chance pour les jeunes. Il y a les techniques de jardinage bien sûr: comment semer, arroser, comment réutiliser chaque déchet, chaque tonte, ... Et puis, on leur apprend à surtout suivre leur intuition, à aimer les plantes et à les suivre!»*

Et après?

Le projet est donc une réussite pour l'ASBL Formidable et son équipe. Les liens avec le réseau Jacquady et La Sambrienne ont porté leur fruit, même s'ils pourraient être renforcés. Et les idées de développement ne manquent pas. *«On imagine y installer un poulailler ou de nouvelles structures. On aimerait aussi accueillir plus d'écoles, pour des activités sur le jardin. Et comme une partie de notre récolte est distribuée aux personnes défavorisées, on espère bien entendu produire plus et mieux pour eux!»* Le projet est donc bien lancé et Faysal espère maintenant faire profiter de son expérience au plus grand nombre. *«Ceux qui souhaiteraient se lancer dans un jardin partagé? Qu'ils trouvent un lieu et un bon groupe! Il faut des gens motivés autour du projet, pas juste une ASBL. C'est du travail, bien sûr. Mais c'est aussi avec ce groupe que cela prend tout son sens quand on se retrouve autour d'un thé à la menthe qu'on a planté nous-même, par exemple.»*

«Le jardin partagé de l'ASBL est un exemple à suivre», explique Hicham Imane, président du CA de La Sambrienne. «Au lancement du projet, certains disaient qu'un an après, ce serait un dépotoir. On voit aujourd'hui à quel point ils se trompaient. Les jeunes de l'ASBL et de la Cité Parc leur ont donné tort. Alors, bien sûr, je suis fier que La Sambrienne ait contribué à ce projet.» En effet, lors du projet Eté Solidaire qui a lancé le jardin partagé de la Cité Parc, c'est La Sambrienne qui a fourni le matériel de départ. «Aujourd'hui encore, on est bien entendu prêt à soutenir ce type d'initiatives encadrée par un groupe solide et investi pour nos locataires».

RÉCOLTE DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES

CALCUL DE VOTRE LOYER AU 1ER JANVIER 2019

POUR LES LOGEMENTS SOCIAUX

La réglementation applicable au calcul du loyer pour un logement social implique la prise en compte de deux composantes:

- La composante «Logement»
- La composante «Revenus»

Il est revu chaque année, au 1er janvier.

Mise en œuvre pratique

Pour ce qui est de la composante liée au logement loué: elle est déterminée par la société de logement, en application des règles édictées par la règlementation; elle ne nécessite donc pas d'intervention de la part du locataire.

Par contre, celle relative aux revenus du ménage nécessite la collaboration du locataire.

Comme l'année précédente, dans un souci de **simplification administrative**, La Sambrienne maintient les mesures suivantes:

- La composition de ménage officielle de l'administration Communale pourra être délivrée à La Sambrienne à condition que le ménage marque son accord en complétant l'attestation qui accompagne le courrier d'indexation.
- Les données relatives aux revenus recueillis par les membres du ménage, sont sollicitées directement auprès du Ministère des Finances afin d'obtenir les revenus de référence (avertissement extrait de rôle revenus 2016, exercice d'imposition 2017).
- Le système d'enveloppes pré-affranchies (**GRATUIT**) et le transfert à partir de notre site internet qui évitent au locataire un déplacement vers les bureaux de La Sambrienne et les files d'attente éventuelles, sont maintenus.

Chaque locataire recevra donc prochainement, suivant le timing détaillé ci-dessous, un premier courrier lui réclamant les documents nécessaires au calcul de son loyer au 1er janvier 2019.

Cadre légal: Arrêté du Gouvernement Wallon du 06 septembre 2007 modifié par les arrêtés du Gouvernement Wallon du 19 juillet 2012 et du 04 octobre 2012 – articles 28 à 35.

Quels sont les documents que le locataire devra communiquer?

Le tableau repris ci-dessous permet au locataire d'identifier les documents à produire, en fonction de sa situation actuelle et celle des membres du ménage:

Situations relatives à la composition du ménage	
Ménage	Une composition de ménage délivrée par l'administration communale **ou** l'attestation signée autorisant La Sambrienne à l'obtenir directement
Enfant(s) à charge(s)	Attestation de la caisse d'allocations familiales
Enfant(s) en hébergement	Jugement ou convention notariée ou accord auprès d'un médiateur familial agréé
Handicap	Attestation du SPF Sécurité Sociale
Revenus du ménage	
Revenus issus d'un contrat de travail	3 dernières fiches de salaires
Chômage	Attestation avec taux journalier brut + historique depuis le 1er janvier 2018
Maladie – invalidité (Mutuelle)	Attestation avec taux journalier brut et pourcentage d'invalidité + historique depuis le 1er janvier 2018
CPAS	Attestation stipulant le montant de l'indemnité
Pension	3 derniers extraits de comptes reprenant le(s) montant(s) de pension perçu(s)
Revenus issus d'une activité indépendante	Dernier Avertissement Extrait de Rôle ou déclaration TVA
Revenus issus de contrat intérimaire	3 dernières fiches de salaires + historique complément chômage des 3 derniers mois
Obligation résultant du contrat de bail	
Assurance incendie	L'attestation d'assurance incendie

Pratiques et devoirs du locataire

AU CALCUL DU NOUVEAU LOYER

Quand le locataire devra-t-il communiquer ces documents?

Un premier courrier, contenant une enveloppe pré-affranchie, va être adressé à chaque locataire suivant une planification que La Sambrienne a conçue, en fonction de la localisation du logement. Le locataire communiquera, en réponse à ce courrier et au moyen de l'enveloppe pré-affranchie, les documents qui lui sont réclamés, dans les délais indiqués:

Localité	Date d'envoi du courrier	Date de réception des documents souhaitée
CHARLEROI	02/07/2018	16/07/2018
MARCINELLE	16/07/2018	30/07/2018
COUILLET	30/07/2018	13/08/2018
DAMPREMY	16/07/2018	30/07/2018
GOUTROUX	02/07/2018	16/07/2018
MARCHIENNE	02/07/2018	16/07/2018
MARCHIENNE DOCHERIE	02/07/2018	16/07/2018
MONCEAU-SUR-SAMBRE	30/07/2018	13/08/2018
MONT-SUR-MARCHIENNE	16/07/2018	30/07/2018
JUMET	13/08/2018	27/08/2018
GOSSELIES	13/08/2018	27/08/2018
LODELINSART	13/08/2018	27/08/2018
RANSART	27/08/2018	10/09/2018
ROUX	13/08/2018	27/08/2018
GILLY	27/08/2018	10/09/2018
MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	27/08/2018	10/09/2018
MONTIGNY-LE-TILLEUL	27/08/2018	10/09/2018
GERPINNES	27/08/2018	10/09/2018

Un rappel simple sera adressé à tous les locataires dont le dossier reste incomplet, dans le mois suivant la date de réception des documents souhaitée.

Les locataires dont le dossier sera complet, recevront un accusé de réception leur confirmant la bonne mise en ordre de leur dossier d'indexation.

Enfin, un rappel recommandé sera envoyé aux locataires dont le dossier resterait toujours incomplet, en novembre 2018.

Une fiche de calcul expliquant le montant du loyer à payer au 1er janvier 2019 sera envoyée aux locataires au plus tard le 15 décembre 2018.

L'attention est attirée sur le fait que si le **dossier** du locataire est **incomplet**, le **loyer** peut être porté au montant **maximum**, conformément à la règlementation en vigueur.

Par ailleurs, dans l'éventualité où le locataire ne produit pas les documents sollicités, en 2018 pour le calcul au 1er janvier 2019, et les remet, au courant de l'année 2019, la diminution de loyer qui en découlerait ne sera appliquée qu'à partir du premier jour du mois qui suit la production de ces documents (art. 29 AGW du 06 septembre 2007).

Exemple: documents communiqués le 10 janvier 2019 ⇨ loyer maintenu au maximum pour janvier 2019, et revu à la baisse à partir du 1er février 2019.

N'OUBLIEZ PAS, POUR ÉVITER LES SANCTIONS. RENVOYEZ-NOUS LES DOCUMENTS!

POUR LES LOGEMENTS MOYENS

(CRÉÉS AVANT LE 1ER JANVIER 2013 OU DONT LA DÉCISION DE CRÉATION EST ANTÉRIEURE AU 1ER JANVIER 2013)

Le loyer initial, calculé sur la base annuelle, est égal à 5 % du prix de revient du logement.

Ce loyer est adapté au 1er janvier de chaque année: il est égal à 5% du coût du logement actualisé.

Quels sont les documents que le locataire devra communiquer?

Le tableau repris ci-contre permet au locataire d'identifier les documents à produire, en fonction de sa situation actuelle et celle des membres du ménage.

Chaque locataire recevra à partir du 15/10/2019, un premier courrier lui réclamant les documents nécessaires.

Cadre légal: Dispositions autonomes introduites par les Chapitres II et III de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 19 juillet 2012 modifié par l'arrêté du 04 octobre 2012 – article 46 et art. 36 à 41 de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 06 septembre 2007.

Situations relatives à la composition du ménage	
Ménage	Une composition de ménage délivrée par l'administration communale **ou** l'attestation signée autorisant La Sambrienne à l'obtenir directement
Enfant(s) à charge(s)	Attestation de la caisse d'allocations familiales
Handicap – Invalidité	Attestation du SPF Sécurité Sociale – Attestation d'invalidité de la mutuelle
Obligation résultant du contrat de bail	
Assurance incendie	L'attestation d'assurance incendie

POUR LES LOGEMENTS À LOYER D'ÉQUILIBRE

Le loyer de base est déterminé par comparaison avec la valeur locative d'un logement similaire dans la commune.

Le loyer est adapté chaque année à la date anniversaire du bail suivant la formule ci-dessous:

$$\frac{\text{LOYER DE BASE X INDICE NOUVEAU}}{\text{INDICE DE BASE}}$$

Le loyer de base est celui mentionné dans le contrat de bail.

L'indice nouveau est celui du mois qui précède celui de l'anniversaire de l'entrée en vigueur du bail.

L'indice de base est celui du mois qui précède celui de la conclusion du bail.

Quels sont les documents que le locataire devra communiquer?

Le tableau repris ci-dessous permet au locataire d'identifier les documents à produire, en fonction de sa situation actuelle et celle des membres du ménage:

Situations relatives à la composition du ménage	
Ménage	Une composition de ménage délivrée par l'administration communale **ou** l'attestation signée autorisant La Sambrienne à l'obtenir directement
Enfant(s) à charge(s)	Attestation de la caisse d'allocations familiales
Handicap – Invalidité	Attestation du SPF Sécurité Sociale – Attestation d'invalidité de la mutuelle
Obligation résultant du contrat de bail	
Assurance incendie	L'attestation d'assurance incendie

Chaque locataire recevra à partir du 15/10/2019, un premier courrier lui réclamant les documents nécessaires.

Cadre légal: Arrêté du Gouvernement Wallon du 06 septembre 2007 modifié par les arrêtés du Gouvernement Wallon du 19 juillet 2012 et du 04 octobre 2012 – articles 42 à 47.

Applications et sites internet utiles à la maison

Les applications qui sauvent

112BE

L'app 112 BE est un des moyens pour contacter les centres d'appels urgents si vous êtes en détresse et que vous avez besoin de l'aide urgente des pompiers, d'une ambulance et/ou de la police en Belgique.

Le principal atout de cette app est que vous ne devez plus mémoriser les numéros d'urgence et que vous ne risquez donc pas non plus de les oublier si vous êtes paniqué. Il vous suffit de cliquer sur l'icône des pompiers, de l'ambulance ou de la police, en fonction des secours dont vous avez besoin.

Il est évident que les centres d'appels urgents restent joignables par téléphone fixe et GSM.

Localisation

Grâce à cette app, les centres d'appels urgents peuvent vous retrouver plus facilement. Lorsque vous vous trouvez dans un endroit isolé, au milieu d'une forêt ou sur un réseau compliqué d'autoroutes, vous pouvez avoir du mal à indiquer votre localisation exacte. L'app envoie au centre de secours votre position aussitôt que vous appelez et transmet chaque 30 secondes un update de votre position aussi longtemps que l'appel est en cours. Cette app permet ainsi de gagner un temps précieux. Si vous avez téléphoné aux centres d'appels urgents et que vous ne réagissez plus par la suite, les centres d'appels urgents font sonner votre smartphone afin de permettre aux services de secours de vous retrouver et de vous aider plus facilement.

Fonction chat

Les personnes sourdes, malentendantes ou atteintes d'un trouble de l'élocution peuvent facilement indiquer dans cette app qu'elles ne sont pas à même de téléphoner. Elles peuvent alors communiquer avec le centre d'appels urgents via des messages. Si vous n'êtes pas sourd, malentendant ou atteint de troubles de l'élocution, le centre d'appels urgents n'activera qu'exceptionnellement la fonction chat. Par exemple, si l'opérateur a des difficultés à vous comprendre lorsque le bruit de fond est trop important ou si l'appelant ne parle aucune des langues nationales ou l'anglais. Les messages dans une autre langue sont alors automatiquement traduits pour l'opérateur et vice-versa. Toutefois, l'envoi de messages prend plus de temps, et l'opérateur ne peut pas fournir aussi facilement les instructions de réanimation en cas de besoin.

Télécharger et s'enregistrer

Avec une bonne connexion Internet, 112 secondes suffisent pour télécharger et installer l'app sur votre smartphone, et vous enregistrer. Pour ce faire: rendez-vous dans l'AppStore ou le PlayStore de votre smartphone, écrivez «app 112 BE» dans l'onglet de recherche et téléchargez l'app. Une fois l'application installée, il est préférable de la placer directement sur l'écran d'accueil de votre smartphone, afin de la trouver rapidement en situation de détresse. Il vous suffit ensuite de vous enregistrer. Cet enregistrement comporte seulement deux écrans avec quelques questions courtes.

https://www.112.be/fr/app

Informations supplémentaires

L'enregistrement dans l'app comporte aussi d'autres avantages que ceux cités ci-dessus. Vous pouvez également signaler certaines informations médicales, comme des problèmes cardiaques, des allergies (aux médicaments), une épilepsie, un diabète… L'opérateur dispose ainsi de ces informations avant même que vous n'ayez dit quelque chose et peut les transmettre aux services de secours qui arrivent sur place.

Nous espérons évidemment que vous n'aurez jamais besoin de cette app, mais il est préférable de s'enregistrer préventivement afin de pouvoir contacter les centres d'appels urgents via l'app aussi dans le cas où vous, votre famille ou vos amis auraient besoin d'aide urgente.

Attention: l'app 112 BE ne fonctionne qu'en Belgique.

APPLICATIONS ET SITES INTERNET UTILES À LA MAISON

LES APPLICATIONS QUI SAUVENT

Staying Alive

Cartographie gratuite des défibrillateurs: Staying Alive recense les défibrillateurs dans le monde et permet facilement d'en signaler de nouveaux.

Localisez un défibrillateur en cas d'urgence

Trouvez facilement les défibrillateurs les plus proches autour de vous, partout dans le monde

Signalez des nouveaux défibrillateurs

Vous pouvez contribuer à la constitution de la base en signalant de nouveaux défibrillateurs

Apprenez les gestes qui sauvent

Massage cardiaque et utilisation du défibrillateur sont décrits et illustrés par des vidéos

Devenez bon samaritain

Vous êtes formés aux gestes de premiers secours? Vous pouvez devenir bon samaritain et intervenir en cas d'urgence

http://www.stayingalive.org/fr.php

LA PRÉVENTION PAR INSCRIPTION SUR DES SITES

www.be-alert.be

BE-Alert est **un système d'alerte** qui permet aux autorités de diffuser un message à la population en situation d'urgence.

Jusqu'à présent l'alerte et l'information à la population pouvait se faire via les médias (sociaux), les services de secours déployés sur le terrain ou – en ce qui concerne le risque Seveso ou nucléaire – par le biais d'un réseau de sirènes.

Le système BE-Alert permet désormais une alerte via de **nouveaux canaux complémentaires.** Ainsi, une autorité, qu'il s'agisse d'un Bourgmestre, d'un Gouverneur ou du Ministre de l'Intérieur peut, **s'il l'estime nécessaire,** alerter la population par **appel vocal, SMS ou e-mail.**

De la sorte, vous recevez les recommandations utiles pour votre sécurité de manière rapide (ex. Fermez portes et fenêtres lors d'un incendie).

BE-Alert dispose de capacité suffisante pour alerter simultanément un grand nombre de citoyens, via différents canaux:

- 100 SMS par seconde
- 600 appels téléphoniques simultanés
- 10.000 mails par seconde.

Le projet BE-Alert

En 2014, le Centre de Crise a lancé le projet-pilote BE-Alert et a permis, pendant deux années, à 33 communes de le tester, l'évaluer et d'apporter des pistes d'amélioration pour élaborer un outil performant à proposer à tous les services et autorités du pays, concernés par la sécurité des citoyens.

BE-Alert est un outil en constante évolution qui s'appuie sur différentes technologies qui permettent de vous alerter où que vous soyez.

www.info.risques.be

Un citoyen informé en vaut deux!

«Pourquoi s'en faire? Il ne se passera jamais rien chez moi, dans ma commune!»

Et pourtant, aucune commune n'est épargnée par les risques. Des phénomènes naturels comme des tempêtes, grêles, fortes pluies, inondations peuvent survenir à tout moment. Que vous soyez à la maison ou en route vers le travail, vous pouvez être concerné par un grand incendie, une fuite de gaz ou un accident de train. **Le risque zéro n'existe pas.**

Devant ces situations d'urgence potentielles, il est important de vous informer sur les différents risques quotidiens ou exceptionnels qui vous concernent mais aussi d'apprendre et d'adopter des comportements de base qui permettront d'en réduire les conséquences.

S'informer sur les bons comportements à adopter **AVANT**, **PENDANT** et **APRES** une situation d'urgence est une démarche importante à entreprendre pour agir rapidement surtout quand chaque minute compte.

Pratiques et devoirs du locataire

APPLICATIONS ET SITES POUR DES SERVICES ENTRE VOISINS

GoNestor

Pratique lorsque vous cherchez dans votre voisinage une personne pour un service.

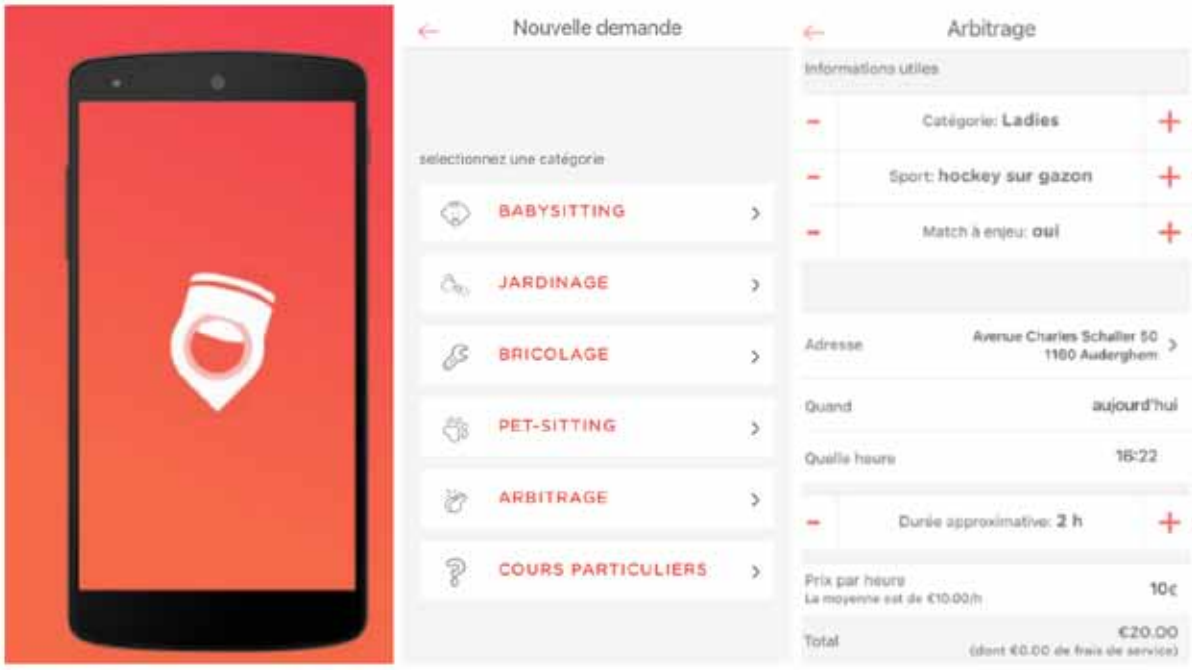

YoupiJob

https://youpijob.be/

Service à domicile entre particuliers

Sélectionnez votre prestataire parmi + de 6.700 profils de particuliers certifiés et évalués.

Le compteur à budget et votre chaudière

Un compteur à budget est un compteur qui fonctionne comme un compteur classique mais dispose en plus d'une fonction «prépaiement», via une carte électronique rechargeable, un peu comme les cartes de recharge pour GSM.

Ainsi, avec un compteur à budget, vous disposez d'une carte que vous rechargez du montant désiré, de manière à pouvoir consommer de l'électricité ou du gaz, selon que vous utilisez un compteur à budget en électricité ou en gaz (ou les deux). Le fait d'avoir un compteur à budget n'entraîne aucune modification dans l'utilisation des appareils ni dans la puissance disponible.

Comment réactiver votre compteur après une procédure de coupure par manque de crédit?

1. Il est de votre responsabilité de vous assurer que tous vos appareils gaz sont fermés
2. Insérez votre carte, préalablement rechargée, dans le compteur
3. Poussez sur le bouton bleu durant au moins 3 sec.
4. Attendez 12 min (720 sec). Le compteur affiche le nombre de secondes restantes
5. Si le compteur n'a pas détecté de problème, l'alimentation en gaz est rétablie. Vous pouvez alors remettre vos appareils à gaz en service.
6. Si un problème est détecté, le compteur affiche ALARM
7. Vérifiez que l'ensemble de vos appareils à gaz sont correctement fermés
8. Attendez au minimum 6 minutes avant de procéder à un nouveau test
9. À la fin de ce délai, l'icône «Presser le bouton action» apparaît à l'afficheur
10. Répétez l'opération (voir point 3 ci-dessus)
11. Si le problème persiste après la 3e tentative de réouverture, le délai d'attente avant de procéder à un nouvel essai est de 25 minutes.

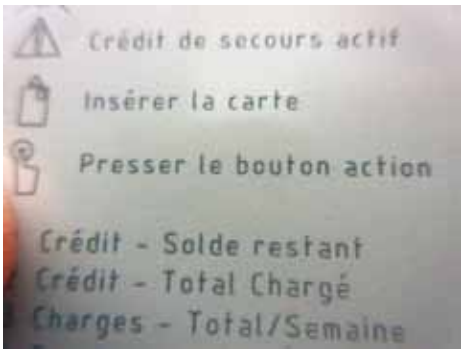

Remise en route d'une chaudière après une coupure de gaz

Des précautions doivent être prises avant la remise en route d'une chaudière faisant suite à une coupure de gaz plus ou moins longue (de la part du fournisseur ou une coupure délibérée avant un départ en vacances). Le démarrage d'une chaudière à gaz doit être effectué de façon sécurisée afin de préserver le bon fonctionnement de l'équipement et éviter les fuites. Voici quelques conseils...

Il ne faut pas s'attendre à ce que la chaudière se remette instantanément en marche même lorsque la distribution de gaz est rétablie. La remise en **route d'une chaudière après une coupure de gaz n'est pas automatique.** Il est souvent nécessaire d'intervenir manuellement sur l'installation afin de faire démarrer la chaudière au gaz. Il faut notamment penser à déverrouiller le relais de sécurité de l'équipement.

Après une coupure de gaz, il est tout à fait normal que la chaudière ne démarre pas immédiatement. Ce délai provient d'une diminution de combustible au niveau des canalisations ou d'une **infiltration d'air** dans les conduits de gaz.

Généralement, il faut prévoir plusieurs essais de démarrage pour que la chaudière fonctionne à nouveau. Si l'on en croit les spécialistes, il s'agit tout simplement d'un délai d'attente sécuritaire. Après 4 à 6 tentatives, la chaudière devrait normalement se lancer.

Si ce n'est pas le cas après plusieurs essais, il existe peut-être (sûrement) un dysfonctionnement au niveau de l'appareil. Dans ce cas, il vaut mieux refermer tous les conduits et faire appel à notre service technique qui procèdera aux vérifications qui s'imposent pour la remise en route de la chaudière.

RENSEIGNER POUR ÊTRE INFORMÉ

A chaque contact avec La Sambrienne que ce soit par téléphone, mail ou sur notre site www.lasambrienne.be, pensez à renseigner vos coordonnées téléphoniques et ainsi recevoir toutes les informations utiles qui vous concernent par SMS.

Via notre site:

Rendez-vous sur l'espace locataire => Formulaire, sous la demande en ligne sélectionnez «autres» et ensuite cliquez sur «inscription service Info SMS»

Vous verrez alors la page ci-dessous s'ouvrir et ce sera à vous de jouer.

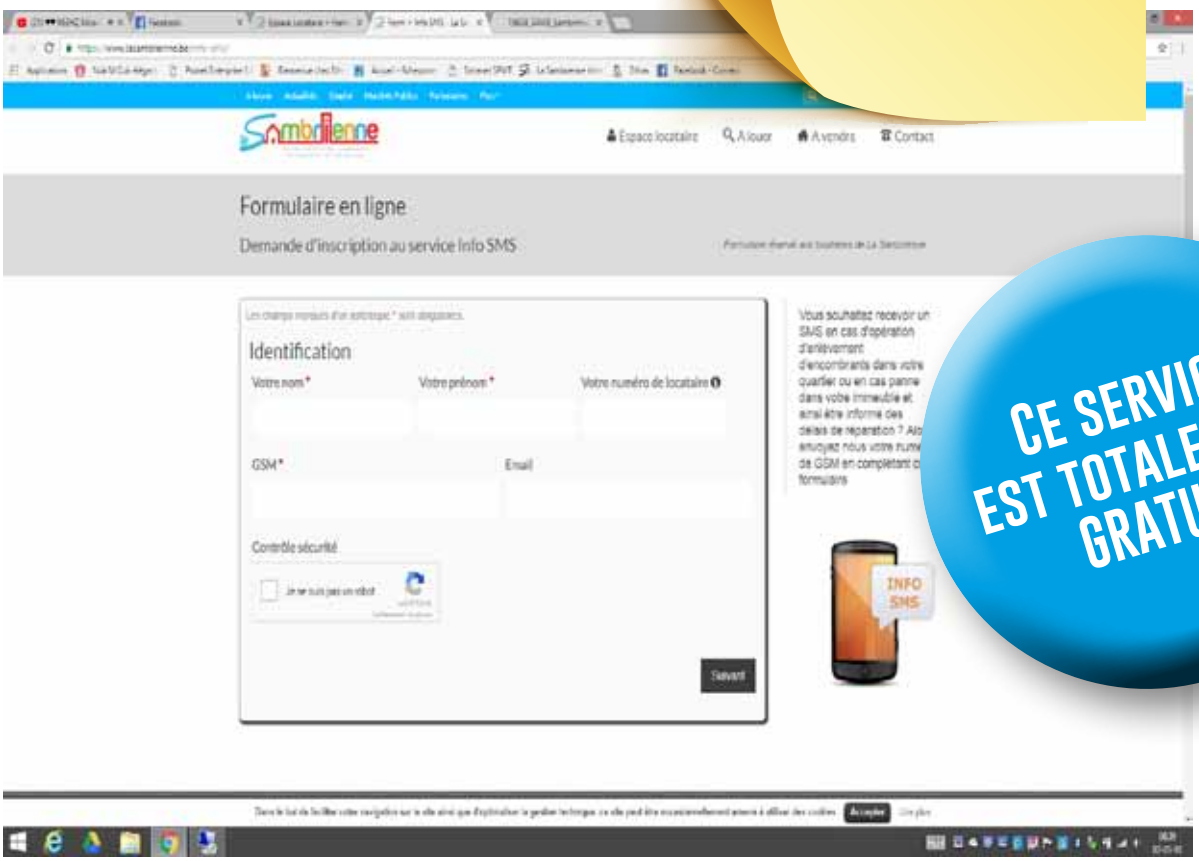

SIGNATAIRE DU CONTRAT DE BAIL (EXTENSION DE BAIL)

Vous n'avez pas signé le bail au départ de la location et vous souhaitez devenir cosignataire?

Le but poursuivi est de permettre à une personne occupant le bien loué sans pour autant être signataire du bail, de pouvoir faire la demande de devenir cosignataire du bail. Si cette demande est **acceptée** par la société, un nouveau contrat est alors conclu.

Cela permet de prendre en compte des situations où des personnes ayant occupé le logement pendant une longue période se retrouvent sans titre pour rester dans le logement lors du décès, lors du placement en maison de repos, par exemple, du titulaire du bail.

Cette matière est régie par l'article 26 bis (*): «*Sans préjudice de l'application des articles 20 et 21, à la demande d'un membre du ménage, qui n'est pas signataire du bail et qui est domicilié à l'adresse du logement, la société* peut *conclure un nouveau bail avec celui-ci comme cosignataire, ayant pour objet le même logement*».

Conditions:

L'octroi d'un bail par le biais de cette disposition est soumis à plusieurs conditions, notamment:

- L'existence d'une demande expresse.
- Que cette demande émane d'un membre du ménage non signataire figurant dans la composition de ménage du locataire en titre.
- L'accord du locataire en titre (le ou les signataires du bail initial). L'article 26 bis prévoyant que le demandeur figure comme cosignataire du nouveau bail, la signature du locataire, et donc son accord, est indispensable.
- Le respect par le ménage attributaire des conditions d'admission au logement social (conditions de revenus et de patrimoine).
- Que le logement soit proportionné au ménage occupant.
- Que le logement attribué soit celui sur lequel portait le bail initial.
- Que le locataire en titre ne soit pas décédé.

La Sambrienne **peut** conclure un nouveau bail mais n'est pas obligée de le faire.

Bien entendu, tout ce qui précède ne concerne pas les couples mariés ou, dans le cadre de la cohabitation légale, pour les partenaires qui ont fait la déclaration de cohabitation. L'article 215 du Code civil prévoit déjà une protection semblable.

* Arrêté du Gouvernement wallon organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public du 6 septembre 2007.

Prévention du cambriolage

CHARLEROI PRÉVENTION DES DÉLITS QUI SONNE À LA PORTE?

Vous êtes locataire dans l'entité de Charleroi et vous souhaitez sécuriser votre habitation contre les risques d'effraction et de cambriolage...

On sonne à votre porte et confiant, vous laissez entrer un inconnu dans votre logement...

Le Service Prévention des Délits de Charleroi (S.P.D.) assure l'information et la sensibilisation des citoyens sur les risques d'être victimes de vols ou autres faits délictueux via divers canaux de communication: brochures, articles de presse, visites-conseils techno-préventives gratuites, campagnes d'information telles que «Qui sonne à la porte? Il n'y a pas que le renard qui est rusé...!»

Différentes mesures peuvent être prises pour faire face à l'insécurité:

Mesures organisationnelles:

Réflexes et astuces pour éviter les vols dans votre logement: identifiez tout visiteur qui sonne avant d'ouvrir, verrouillez la porte de votre logement même si vous ne vous absentez que quelques instants, gérer bien vos clés et badges, ...

Mesures mécaniques:

Les visites-conseils techno-préventives vous informeront sur la sécurisation des points faibles de votre habitation.

Le S.P.D. peut vous aider à obtenir la prime communale liée à la sécurisation de votre logement à concurrence de 30% du coût des investissements, avec un montant maximum de 400 euros; il vous oriente vers un service de soutien si vous avez été victime d'un cambriolage, ou d'une tentative d'effraction.

La Sambrienne apportant son appui à la Ville de Charleroi, met à disposition de ses locataires un formulaire spécifique dédié à toute demande de sécurisation, ce formulaire est à retourner complété au service SOLUTECH en vue d'obtenir l'accord sur les aménagements de sécurisation.

Mesures électroniques:

Installation d'un système d'alarme

Pour tous conseils concernant votre sécurité:

Ville de Charleroi
Service Prévention des Délits (SPD)
Rue Tumelaire 80 (bloc P)
6000 Charleroi
Tel: 071 86 15 47
spd@charleroi.be
http://www.charleroi.be

Le formulaire est disponible sur demande au service SOLUTECH et auprès du service prévention de la Ville de Charleroi.

La Sambrienne
Service SOLUTECH
Rue Trieu Kaisin 70 – 6061 Montignies-sur-Sambre

En plus des attributions de logements sociaux, La Sambrienne dispose de logements appelés «moyens» à loyer abordable

Exemple

Rue Louis de Brouckère n°42
à Marcinelle
Appartement 1 chambre disponible (1er étage)
Loyer: 486,51€ + 15€ de provisions

Situé au cœur du nouveau lotissement «Les Jardins du Casier» à deux pas des transports en commun, des grands axes et des commerces, cet appartement offre énormément de facilités.

Très économique au niveau énergétique, il est équipé d'une chaudière à condensation avec production d'eau chaude instantanée, d'un compteur bihoraire et du système de ventilation double flux.

L'appartement est composé d'un hall d'entrée, d'un living avec espace cuisine ouvert, d'un wc séparé avec lave-mains, d'une chambre, d'une salle de douche, de deux locaux de rangement et d'un balcon/terrasse s'étendant sur tout la longueur du logement.

PEB B

Des conditions de revenus s'appliquent à l'attribution de ce logement:

Conformément aux dispositions des articles 36 à 41 de l'AGW du 6 septembre 2007 modifié par l'AGW du 8 mai 2014, les candidats aux logements moyens doivent impérativement répondre aux conditions d'admission suivantes:

- *Ne pas être propriétaire (ni en pleine propriété, ni en usufruit)*
- *Revenus imposables globalement situés entre:*
  - *Pour une personne seule 27.400€ et 42.400€ (majoré de 2.500€ par enfant à charge)*
  - *Pour plusieurs personnes 34.200€ et 51.300€ (majoré de 2.500€ par enfant à charge)*

Vous trouverez tous nos logements moyens à louer sur www.lasambrienne.be

Si vous êtes intéressés et souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au **071/272.000** ou par mail à location@lasambrienne.be

Immo

A VENDRE

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE D'UNE MAISON NEUVE POUR 168.606€*

PEB B

Les Closières

à Mont-sur-Marchienne

- Terrain et honoraires architecte inclus
- Hors TVA réduite à 6% sous conditions

Equipements:

- Carrelage au rez-de-chaussée
- Equipements sanitaires
- Chauffage central gaz haut rendement
- Surface habitable 122 m²
- Terrain d'une superficie d'environ 2 ares

Un ambitieux projet d'écoquartier, pour un habitat durable et intégré situé entre ville et campagne.

Le site, en légère pente, offre de larges vues sur la ville.

Les quartiers environnants présentent une belle variété d'habitations, de commerces et de services de proximité.

TREVI LA PROPRIETE

Egalement 16 appartements à vendre à partir de 129.412€ *

* Le prix de vente hors frais comprend le prix du terrain, des équipements et des constructions, les honoraires d'architecte, les coûts du coordinateur de sécurité, du certificat PEB et du certificat de conformité électrique. Ces prix sont affichés à titre indicatif et ne peuvent être considérés comme offre contractuelle.

Intéressés?

Visitez le site **www.lesclosieres.be**

Contact: **info@lasambrienne.be**

ou **071/272.000**

MAISONS

la Sambrilenne .be

> Séance de vente

Les ventes sont organisées sous forme de vente aux enchères à la Maison des Notaires, Quai Arthur Rimbaud 14 à 6000 CHARLEROI. Prochaine vente:

lundi 10 septembre 2018 à 13h00

FEDERATION ROYALE DU NOTARIAT BELGE

> Procédure

La procédure de vente prévoit une priorité en cascade pour (1) les locataires de La Sambrienne, ensuite (2) les candidats locataires de La Sambrienne, (3) les locataires d'une autre société de logement de service public (SLSP), (4) les candidats locataires d'une autre SLSP, (5) les pouvoirs locaux et finalement (6) les personnes physiques ou morales de droit privé. À défaut d'offre dans la catégorie (1), priorité est donnée à la catégorie (2) et ainsi de suite.

> Visites

Sur rendez-vous

> Question?

Par mail à info@lasambrienne.be
Par téléphone au 071/272.000

RUE J. WAUTERS, 145
CHARLEROI
3 chambres

RUE CAPOUILLET,58
GOUTROUX
3 chambres

RUE SELESTAT, 57
MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
3 chambres

RUE DES CARRIÈRES, 208
COUILLET
2 chambres

RUE VICTOR HACHEZ, 30
MARCHIENNE
2 chambres

CITÉ MALGHEM, 2
MONCEAU-SUR-SAMBRE
3 chambres

RUE OCTAVE GERMAIN, 2
JUMET
3 chambres

Consultez régulièrement notre site internet pour obtenir les informations à jour

www.lasambrienne.be

Immo

A VENDRE

RUE DES BOULEAUX, 24
MARCINELLE
3 chambres

RUE DES ROSES, 4
MARCINELLE
3 chambres

RUE ALBERT GOFFIN, 18
MARCINELLE
1 chambre

RUE DU CERISIER, 5
MARCHIENNE-AU-PONT
3 chambres

RUE DU CERISIER, 8
MARCHIENNE-AU-PONT
3 chambres

RUE DU CERISIER, 9
MARCHIENNE-AU-PONT
3 chambres

RUE DU CERISIER, 21
MARCHIENNE-AU-PONT
2 chambres

RUE DU CERISIER, 29
MARCHIENNE-AU-PONT
3 chambres

RUE JEAN JAURÈS, 54
MARCHIENNE-AU-PONT
2 chambres

RUE SAINT ÉMILE, 2
MARCHIENNE-AU-PONT
3 chambres

Retrouvez toutes nos maisons à vendre sur www.lasambrienne.be

la Sambrilenne .be

Les prix affichés correspondent à la mise à prix de départ lors des séances de vente.
Document non contractuel – sous réserve d'erreurs, de fautes de frappe et d'impression.

* Il est possible que certains biens sous compromis de vente soient remis à vendre en cas de désistement des candidats. Consultez régulièrement notre site internet pour obtenir les informations à jour.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, SÉCURISATION ET SALUBRITÉ

26 maisons sises Cité Belle-Vue à Jumet

Dans le cadre du programme Pivert 2, les travaux de rénovation énergétique, de sécurisation et de salubrité des logements 1 à 26 de la Cité Belle-Vue à Jumet vont débuter dans le courant du 3e trimestre 2018. Ils s'effectueront en site occupé.

L'exécution des travaux sera assurée par le bureau d'architecture Axi(h)ome de Charleroi. Le nom de l'entreprise qui assurera les travaux sera communiqué ultérieurement aux locataires, ainsi que toutes les modalités de mise en œuvre pour éviter au mieux les désagréments engendrés par le chantier.

Descriptif des travaux:

Volet énergétique:

- Isolation des toitures
- Isolation des façades
- Remplacement des châssis
- Installation de chaudières individuelles à condensation au gaz
- Installation d'une ventilation mécanique

Pour les volets sécurisation et salubrité:

- Etanchéisation des toitures
- Hydrofugeage des murs extérieurs
- Renouvellement de l'installation électrique
- Renouvellement des installations sanitaires
- Divers travaux intérieurs

La maladie d'Alzheimer

Présentation des aides mises en place par le CPAS de Charleroi

CPAS
CHARLEROI

D'une part, plus de 60% des résidants des maisons de repos et de soins du CPAS sont touchés par des troubles cognitifs moyens ou sévères, dont la maladie d'Alzheimer. Le CPAS de Charleroi a mis en place toute une série d'aides et de services pour permettre aux résidants et à leur famille d'être pris en charge de manière optimale.

D'autre part, la maladie d'Alzheimer touche à l'heure actuelle près de 200 000 belges. Cela représente un véritable problème de société qui impacte énormément les malades et leurs familles. C'est pourquoi le CPAS de Charleroi propose, aux travers de ses différents services compétents en la matière, des aides et des alternatives à l'accompagnement au quotidien.

Le CPAS de Charleroi se veut véritablement un soutien dans la maladie. Chacune des résidences dont dispose le CPAS bénéficie d'un «référent-Alzheimer», celui-ci accorde une attention particulière à la prise en charge du malade et à la communication avec sa famille.

«*Je suis référente Alzheimer, je vais au domicile des gens quand ils me contactent. Cela se fait souvent à la suite de l'annonce d'un diagnostic d'Alzheimer. La famille est désorientée car la maladie fait peur, on ne sait pas comment cela va évoluer, on ne sait pas comme agir avec une personne atteinte et donc il y a une grosse inquiétude. Mon rôle est de donner des informations au domicile et de soutenir les familles*» explique Patricia Scorneau, Référente Alzheimer au CPAS de Charleroi

Aussi, un Référentiel Alzheimer carolo a également été développé il y a plusieurs mois. Ce document référence les adresses des services ainsi que les démarches à effectuer pour que la personne atteinte et son entourage maintiennent une qualité de vie.

«*Le Référentiel a été classé par fiches. C'est-à-dire qu'en fonction de l'évolution de la maladie, on ait des fiches vers lesquelles on peut se tourner pour avoir des réponses, pour savoir qui consulter en fonction de la problématique*» ajoute Patricia Scorneau.

La politique du CPAS en terme d'encadrement des malades est également importante. En effet, toutes les infrastructures sont étudiées et développées pour que les patients puissent se déplacer dans de grands espaces en toute sécurité.

La nouvelle maison de repos de Monceau-sur-Sambre, récemment inaugurée, dispose d'ailleurs d'une unité de 15 lits spécialement conçue pour accueillir les personnes désorientées.

Des approches créatives

Le premier soutien mis en place par le CPAS a été créé voici 10 ans. Il s'agit du premier «Alzheimer Café de Charleroi». Ce projet, développé en collaboration avec la Ligue Alzheimer a pour but de réunir les malades et leurs proches afin de les informer sur l'aspect médical et psychosocial des démences. Il a lieu tous les troisièmes lundis du mois, à la maison de repos de Gilly.

Le CPAS de Charleroi est également partenaire de longue date avec le Centre d'action Laïque de Charleroi qui organise, depuis huit années, l'événement «Alzheimer et Improvisation». Il s'agit d'un événement mis en place dans une démarche d'approche créative et différente de la maladie d'Alzheimer et des démences apparentées. Les personnes atteintes de la maladie jouent des petites scénettes d'improvisation avec un accompagnateur.

Plus récemment, le CPAS de Charleroi a organisé, dans l'auditorium De Cooman de l'hôpital André Vésale, la troisième édition de sa journée de formation «Alzheimer et approche non-médicamenteuse des démences».

Pour tout renseignement sur les aides et services proposés concernant la maladie d'Alzheimer, veuillez consulter le site Internet du CPAS de Charleroi: **www.cpascharleroi.be**

FLEURUS / FONTAINE-L'EVÊQUE / GERPINNES / MONTIGNY-LE-TILLEUL

COLLECTES HEBDOMADAIRES DE DÉCHETS RÉSIDUELS
(sacs de max. 15 kg ou conteneurs gris, selon la commune)
ET COLLECTES DE DÉCHETS ORGANIQUES
(conteneurs verts, selon la commune)

	Fleurus	Fontaine-l'Evêque	Gerpinnes	Montigny-le-Tilleul	Charleroi
Type de collecte					
Lundi	**Fleurus 1** Wanfercée-Baulet Lambusart				Dampremy Lodelinsart Marchienne-au-Pont
Mardi	**Fleurus 2** Fleurus Heppignies		Acoz, Joncret Gerpinnes Gougnies Lausprelle Loverval Villers-Poterie Hymiée, Fromiée		Charleroi Goutroux Monceau-sur-Sambre
Mercredi		Fontaine-l'Evêque Forchies-la-Marche Leernes		Landelies Montigny-le-Tilleul	Jumet Roux Mont-sur-Marchienne
Jeudi					Couillet Marcinelle Ransart
Vendredi	**Fleurus 3** Saint-Amand Brye, Wagnelée Wangenies **2ème passage :** (sac blanc) Fleurus-Centre Vieux Campinaire				Charleroi Gilly Gosselies Marchienne-Docherie Montignies-sur-Sambre

REPORTS DE COLLECTES UNIQUEMENT DE SACS BLANCS ICDI ET DES CONTENEURS À PUCE GRIS ET VERT EN RAISON D'UN JOUR FÉRIÉ

Jours fériés	Dates	Remplacements
Fête Nationale	Samedi 21/07/2018	/
Assomption	Mercredi 15/08/2018	Samedi 18/08/2018

DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE – CHARLEROI

Verre — Papiers-cartons — PMC

	juillet		août		septembre	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
Charleroi	3-17-31	3-17-31	7-21	7-21	4-18	4-18
Couillet	26	12-26	23	9-23	27	13-27
Dampremy	2	2-16	6	6-20	3	3-17
Docherie	27	13-27	24	10-24	28	14-28
Gilly	20	6-20	17	3-17	21	7-21
Gosselies	27	13-27	24	10-24	28	14-28
Goutroux	24	10-24	28	14-28	25	11-25
Jumet	11	11-25	8	8-22	12	12-26
Lodelinsart	9	9-23	13	13-27	10	10-24
Marchienne-au-Pont	16	2-16	20	6-20	17	3-17
Marcinelle	5	5-19	2	2-16	6	6-20
Monceau-sur-Sambre	24	10-24	28	14-28	25	11-25
Mont-sur-Marchienne	25	11-25	22	8-22	26	12-26
Montignies-sur-Sambre	13	13-27	10	10-24	14	14-28
Ransart	19	5-19	16	2-16	20	6-20
Roux	4	4-18	1	1-18	5	5-19

DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE

Verre — Papiers-cartons — PMC

	juillet		août		septembre	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
Fleurus 1	9	9-23	13	13-27	10	10-24
Fleurus 2	10	10-24	14	14-28	11	11-25
Fleurus 3	13	13-27	10	10-24	14	14-28
Fontaine-l'Evêque	4	4-18	1	1-18	5	5-19
Gerpinnes	3	3-17	7	7-21	4	4-18
Montigny-le-Tilleul	18	4-18	18	1-18	19	5-19

ICDI Réinventons nos déchets

CONSULTEZ LE SITE WEB ! Plein d'infos sur www.icdi.be

Pratiques et devoirs du locataire

Opération «cité propre»

Pour aider les locataires à respecter leur environnement, La Sambrienne organise régulièrement, en collaboration avec La Ressourcerie du Val de Sambre, des opérations de collectes d'encombrants par la mise à disposition de conteneurs au bénéfice de ses locataires.

Vous avez acheté un nouveau canapé ou un nouveau frigo mais ignorez comment vous débarrasser de l'ancien? Profitez de l'opération «cité propre» organisée dans votre quartier. Après la collecte, les objets et encombrants sont triés. Certains seront remis en état et revendus à prix modique dans le magasin de seconde main Trans'Form du CPAS de Charleroi. Les autres encombrants/objets seront démantelés et dirigés vers une filière de valorisation ou de recyclage.

Consignes

- Seuls les encombrants seront repris!
- Pas de déchets verts ou de déchets résiduels
- Volume raisonnable = 1 coffre ou 1 remorque
- Les locataires doivent amener les objets au conteneur

Voici les dates des actions prévues dans le courant de l'année 2018:

Cité	Commune	Date
Delvaux	Montignies-sur-Sambre	mardi 5 juin 2018
Egalité	Marchienne-Docherie	jeudi 7 juin 2018
Gayolle	Gilly	mardi 12 juin 2018
La Lâche	Roux	jeudi 14 juin 2018
Acoz	Gerpinnes	mardi 19 juin 2018
Anglo-Germain	Monceau	jeudi 21 juin 2018
Germinal	Gilly	mardi 28 août 2018
Parc	Marcinelle	mardi 4 septembre 2018 Jeudi 6 septembre 2018
Blanche	Gosselies	mardi 11 septembre 2018
Berceau	Marcinelle	jeudi 13 septembre 2018
Yernaux	Montignies-sur-Sambre	mardi 18 septembre 2018
Europe	Marchienne-au-Pont	jeudi 20 septembre 2018
Spignat B9	Marchienne-au-Pont	mardi 2 octobre 2018
Ceca	Marcinelle	jeudi 4 octobre 2018
Moret	Dampremy	mardi 9 octobre 2018
Moria	Mont-sur-Marchienne	jeudi 11 octobre 2018
Renchon	Mont-sur-Marchienne	mardi 16 octobre 2018

Rendez-vous le samedi 16 juin

Les Intercommunales de Gestion des Déchets organisent la 3e édition de la collecte des livres en bon état à travers le réseau des parcs à conteneurs Wallons. Un geste à la fois environnemental et social que nous vous invitons à poser. On compte sur vous!
Les livres suivants trouveront ainsi une seconde vie à travers un réseau de repreneurs associatifs :

- ✓ **Romans**
- ✓ **Bandes-dessinées**
- ✓ **Livres de jeunesse**
- ✓ **Livres éducatifs et de loisirs (cuisine, jardinage, ...)**
- ✓ **Livres pédagogiques, dont la date de publication est postérieure à 2000 (ex : atlas, dictionnaires...)**

Les livres ne répondant pas à ces critères seront redirigés vers le conteneur adéquat pour recyclage.

Opération «cité propre»

Vous recevrez un courrier vous informant de l'organisation de l'opération dans votre cité

Contacts

UN SITE INTERNET: www.lasambrienne.be
Disponible 24h/24 – 7j/7

EMAIL: info@lasambrienne.be

UN NUMÉRO UNIQUE: 071/272.000

- Pour toutes demandes d'interventions techniques en dépannage et en urgence

Service dépannages et urgences
› Du lundi au jeudi: de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00
› Le vendredi: de 8h30 à 11h30

- Pour toutes demandes relatives à votre loyer, votre situation financière, votre dossier de candidature, une demande de transfert

Service Locatif et Social
› Du lundi au mercredi: de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00

AFFLUENCES TÉLÉPHONIQUES:

Un conseil, évitez les périodes rouges.

POUR NOUS RENCONTRER

- Pour toutes demandes d'interventions techniques en dépannage et en urgence

Service dépannages et urgences – Avenue du Chili 18 à 6001 Marcinelle
› Du lundi au jeudi: de 13h00 à 16h00

- Pour toutes demandes relatives à votre loyer, votre situation financière, votre dossier de candidature, une demande de transfert

Service Locatif et Social – Boulevard Jacques Bertrand 48 à 6000 Charleroi
Du lundi au mercredi: de 8h30 à 11h30
Le jeudi (uniquement de septembre à février): de 8h30 à 11h30
Le vendredi (uniquement de septembre à février): de 8h30 à 11h30

POUR NOUS ÉCRIRE

- Tous les courriers doivent être adressés au siège social, rue Trieu Kaisin 70 à 6061 Montignies-sur-Sambre

NOS BUREAUX SERONT FERMÉS LES:

mercredi 15 août 2018
jeudi 27 septembre 2018
vendredi 28 septembre 2018

la Sambrienne .be